République Française
Département du Tarn
Arrondissement de
CASTRES
MAIRIE DE VABRE
Tél : 05.63.74.40.60
mairie@vabre.fr

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VABRE

Séance du 10 avril 2025

Procès-verbal

Date de convocation : 28/03/2025 Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 14 Représentés :1 Votants : 13	Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Françoise PONS **Sont présents :** Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES **Représentés :** Michel CALS représenté par Françoise PONS **Secrétaire de séance :** Marie WILTORD RIBOULET

Ordre du jour :
- Tableau de répartition des charges 2025
- Taux des Taxes
- Budgets primitifs communaux
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- Service à la personne - Création et modification d'emploi
- Création d'un budget annexe photovoltaïque
- Rénovation logement de l'école - demande de subvention
- Rénovation énergétique de la salle polyvalente - demande de subvention
- Rénovation de la salle polyvalente - autorisation de lancer un appel d'offre pour les travaux
- Rénovation de la salle polyvalente - Autorisation de lancer une consultation auprès des établissements bancaires
- Autorisation de signer une convention de partenariat pour le service intercommunal DECI
- Informations et questions diverses.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12/02/2025 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

N° DE_2025_021

Objet : Evaluation des charges transférées - attribution de compensation aux communes membres

Madame le Maire présente au Conseil le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2025.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2025.
- **Approuve** le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

Délibération : adoptée

N° DE 2025 022
Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la commission finance et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les **reconduire à l'identique sur 2025 soit :**
  - Le taux de la taxe d'habitation à 9.44%
  - Le taux de la taxe foncière bâtie à 51.30%
  - Le taux de la taxe foncière non bâtie à 84.37%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Charge** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération : adoptée

N° DE 2025 023
Objet : Budget annexe lotissement - Vote du Budget 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe "Lotissement" de l'exercice 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
- Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget annexe "lotissement"

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'adopter le budget annexe "Lotissement" pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 444 994,71 Euros
En dépenses à la somme de : 444 994,71 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 125,00
042	Section à section	147 580,71
65	Autres charges de gestion courante	1,29
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**148 707,00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	148 707,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**148 707,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	147 580,71
040	Section à section	148 707,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**296 287,71**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	148 707,00
040	Section à section	147 580,71
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**296 287,71**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° DE 2025 024
Objet : Budget annexe Service à la Personne - Vote du budget 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe Service à la Personne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget annexe Service à la Personne

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'adopter le budget annexe Service à la Personne pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 111 517,13 Euros
En dépenses à la somme de : 111 517,13 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 412,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00
65	Autres charges de gestion courante	105,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**111 517,13**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 293,84
70	Ventes produits fabriqués, prestations	92 700,00
74	Subventions d'exploitation	3 073,29
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	450,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**111 517,13**

SECTION D'INVESTISSEMENT
NEANT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° DE 2025 025
Objet : Budget annexe Station-Service de Vabre - Vote du Budget 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe Station-Service de Vabre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget annexe Station-Service de Vabre,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'adopter le budget annexe Station-Service de Vabre pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 553 346,00 Euros
En dépenses à la somme de : 553 346,00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	506 580,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 700,00
022	Dépenses imprévues	1 785,00
042	Section à section	7 688,67
65	Autres charges de gestion courante	1,33
66	Charges financières	722,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**521 477,00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 936,19
013	Atténuations de charges	34 320,00
042	Section à section	6 020,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	469 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,81
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**521 477,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	4 738,00

020	Dépenses imprévues	1 111,00
040	Section à section	6 020,00
100	Aménagement station-service	20 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**31 869,00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	24 180,33
040	Section à section	7 688,67
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**31 869,00**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° DE 2025 026
Objet : Budget annexe Eau & Assainissement - Vote du budget 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe Eau & assainissement de Vabre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget annexe Eau & Assainissement de Vabre,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'adopter le budget annexe Eau & Assainissement de Vabre pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 928 660,00 Euros
En dépenses à la somme de : 928 660,00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	107 224,00

012	Charges de personnel, frais assimilés	26 500,00
014	Atténuations de produits	12 718,00
022	Dépenses imprévues	4 705,13
042	Section à section	183 086,87
65	Autres charges de gestion courante	800,00
66	Charges financières	2 671,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	600,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**338 305,00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	117 194,74
042	Section à section	57 543,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	158 705,26
75	Autres produits de gestion courante	2 441,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	2 421,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**338 305,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts & dettes assimilées	16 528,00
020	Dépenses imprévues	4 535,00
040	Section à section	57 543,00
230	AEP Divers	103 400,00
240	Assainissement divers	30 000,00
274	Restructuration assainissement coll	320 000,00

276	Révision schéma assainissement	34 641,00
277	Périmètre de protection	23 708,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**590 355,00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 787,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	320 852,13
040	Section à section	183 086,87
230	AEP Divers	37 802,00
276	Révision schéma assainissement	26 827,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**590 355**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° DE_2025_027
Objet : Budget commune de Vabre - Vote du budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune de Vabre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif de la Commune de Vabre

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'adopter le budget de la Commune VABRE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 3 343 234,51 Euros
En dépenses à la somme de : 3 343 234,51 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	447 105,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	562 207,00
014	Atténuations de produits	3 821,00
042	Section à section	562 055,00
65	Autres charges de gestion courante	98 061,96
66	Charges financières	4 730,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 682 979,96**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	552 265,96
013	Atténuations de charges	5 200,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 350,00
73	Impôts et taxes	12 592,00
731	Fiscalité locale	282 593,00
74	Dotations et participations	529 219,00
75	Autres produits de gestion courante	31 305,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits spécifiques	0
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	9 450,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 682 979,96**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	189 797,00
001	Solde d'exécution section investissement	71 882,55
201	Fonds de médiathèque	1 462,00
208	Bâtiments communaux	97 352,00
209	Matériel mobiliers divers	42 000,00
249	Achat terrain et bâtiment	39 400,00
254	Chemins Communaux	52 000,00
260	Rénovation énergétique salle polyvalente	1 092 911,00
262	Création hébergement loisirs	12 200,00
263	Éclairage Public	21 150,00
264	Logement école	40 100,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 660 254,55**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	53 257,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	126 244,55
16	Emprunts et dettes assimilées	5 295,00
040	Section à section	562 055,00
208	Bâtiments communaux	28 321,00
254	Chemins Communaux	7 999,00
260	Rénovation énergétique salle polyvalente	772 500,00
262	Création hébergement loisirs	104 313,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 660 254,55**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° DE 2025 028
Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°

Considérant que des emplois saisonniers sont nécessaires pour les besoins des services suivants : services techniques, piscine municipale, médiathèque.

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pendant la période estivale du 1er juin 2025 au 30 septembre 2025, pour les services suivants :

Services techniques :
- 1 emploi à temps complet - grade adjoint technique pour l'entretien de la piscine, des espaces verts, voirie, propretés et animation

Piscine municipale, médiathèque, :
- 1 emploi à temps complet d'adjoint technique fonction agent accueil et d'entretien
- 1 emplois à temps non complet d'adjoint technique fonction agent d'entretien

Les agents recrutés pour l'ensemble de ces services pour les besoins saisonniers seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1er échelon de l'échelle C1

- **Autorise** Mme le Maire à signer les contrats nécessaires

- **Indique que** les crédits correspondants sont inscrits au budget

Délibération : adoptée

N° DE 2025 029
Objet : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la réorganisation du service à la personne, suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent social occupé par Mme BINAY Stéphanie.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi d'agent social créé initialement à temps non complet par délibération du 24/09/2020 pour une durée de 25.5 heures par semaine, et de créer un emploi d'agent social à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine à compter du 01/06/2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires

territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial émis le 02/04/2025,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération : adoptée

N° DE_2025_030
Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet - Grade agent social

Le Conseil Municipal de Vabre

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- La création à compter du 01/05/2025 d'un emploi permanent d'aide à la personne – cuisinière dans le grade d'agent social territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu que la commune compte moins de 1000 habitants.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience ou formation dans l'aide à la personne et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération : adoptée

N° DE_2025_031
Objet : Création d'un budget annexe "photovoltaïque"

Monsieur PISTRE rappelle à l'assemblée délibérante le projet de rénovation de la salle polyvalente avec installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

La production et la distribution d'énergie constituent des activités qui, par leur nature et les moyens mis en œuvre, se situent en concurrence directe avec les entreprises commerciales. A cet égard la doctrine et la jurisprudence considèrent qu'elles demeurent à part entière des activités constitutives d'un service public industriel et commercial.

Par conséquent, un budget annexe M4 assujetti à la TVA doit être créé pour le suivi de la production et de la

vente d'énergie solaire. Celui-ci retracera l'intégralité des dépenses et des recettes afférentes à cette activité.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant l'obligation pour la commune de créer un budget annexe pour le suivi de la production et de la vente d'énergie solaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide la création au 1er juin 2025 d'un budget annexe avec autonomie financière dont la nomenclature sera une M4 SPIC et qui sera dénommé budget annexe « photovoltaïque ». Ce budget sera soumis à la T.V.A

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2025 de ce budget annexe.

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires à son immatriculation auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Délibération : adoptée

N° DE_2025_032
Objet : Rénovation du logement gauche de l'école - demande de subventions

Suite au départ de la locataire du logement sis 5 rue du mas porte gauche, il est nécessaire de rénover ce logement.
Mme le Maire précise que pour bénéficier de l'aide de la région, la commune doit s'engager à limiter les loyers des logements au plafond défini pour le parc social (PLS), et le logement devra être classé C.

Les travaux sont estimés à :

Isolation des murs et Peinture.....12 840.00 €
Plomberie SDB, Cuisine .....6 193.90 €
Électricité .....7 915.00 €
Porte d'entrée, parquet, meubles cuisine, SDB, Placard .....7 024.00 €
Total travaux HT 33 972.90

Plan de financement

Subvention région .....6 000,00 €
Subvention département .....9 000.00 €
Autofinancement .....18 972,90 €
Total .....33 972,90 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du logement
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite auprès de la région Occitanie une subvention de 6 000.00 Euros
- Sollicite auprès du département du Tarn une subvention de 9 000.00 Euros

Délibération : adoptée

N° DE_2025_033
Objet : Rénovation énergétique de la salle polyvalente - demande de subventions

Suite à la délibération n°2025_019 du 12/02/2025 approuvant les travaux et le plan de financement de rénovation de la salle polyvalente, et afin de prévoir la pose de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une autoconsommation, il est nécessaire de modifier le montant des travaux et le plan de financement.

Le montant des travaux HT s'élève à :

Etudes et Maîtrise d'œuvre
Assistance à Maîtrise d'ouvrage 1 200.00
Maîtrise d'œuvre – architecte 66 750.00
Expertise amiante 593.33
Bureau de contrôle 8 300.00
Coordonnateur SPS 3 000.00
Sous total Etudes et Maîtrise d'Oeuvre 79 843.33

Travaux
Désamiantage 3 500.00
Démolitions gros œuvre 44 040.00
Charpente métallique- couverture -désenfumage 254 920.00
Menuiserie extérieure & intérieure 50 000.00
Doublages isolants 171 750.00
Peintures – nettoyage final 19 505.00
Electricité – courants forts – courant faible 74 932.91
Chauffage – production ECS 191 425.70
Installation photovoltaïque (autoconsommation) 20 686,82
Sous total travaux 830 760.43

Montant total Etude, MO & travaux HT.....910 603.76 €

Plan de financement

Etat – fonds vert 40% 364 241.50
Région Occitanie 20% 182 120.75
Département du Tarn 20% 182 120.75
Autofinancement 20% 182 120.76
Total 910 603.76

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation de la salle polyvalente
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite auprès de l'état, dans le cadre du programme « village d'avenir » une subvention de 364 241.50 €
- Sollicite auprès de la région Occitanie une subvention de 182 120.75 €
- Sollicite auprès de département du Tarn une subvention de 182 120.75 €

Le conseil municipal précise que la délibération n°2025_019 même objet est abrogée.

Délibération : adoptée

N° DE_2025_034
Objet : Autorisation donnée au Maire pour signer une convention de partenariat pour le service intercommunal DECI

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat pour le service intercommunal de "Défense extérieure contre l'incendie" DECI avec la Commune et la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention

Autorisation de lancer un appel d'offre pour les travaux de la salle polyvalente.

Il est proposé de constituer une commission ad'hoc pour étudier les offres à l'issue du marché de travaux de la salle polyvalente.
La commission sera constituée de :
- Françoise PONS maire
Titulaires
- Patrick PISTRE
- Claude SALVETAT
- Didier GUY
Suppléants
- Romain DECOURT
- Aurore VAREILLES
- Marie WILTORD RIBOULET

Rénovation de la salle polyvalente - Autorisation de lancer une consultation auprès des établissements bancaires

Le Conseil municipal donne son accord pour autoriser Madame le Maire à lancer une consultation auprès des établissement bancaires en vue de souscrire un emprunt afin de financer les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Informations et questions diverses

- Le conseil donne un avis défavorable au changement de destination du local 2 place de la mairie.
- Le conseil donne un accord de principe pour l'achat d'une partie de parcelle AD46 situé à l'Albiguié sur laquelle les canalisations d'eau potable sont présentes. Le conseil accepte de prendre en charge les frais de géomètre nécessaires à la division de la parcelle.
- Centrale hydroélectrique de Lastend : le conseil, à la majorité, refuse l'abandon de la servitude sur le chemin du Gâ qui avait été signé par le porteur de projet d'origine.
- Piscine municipale : reconduction de la convention de mise à disposition d'un maître-nageur pour la saison du 28 juin au 31 août 2025.
- Recrutement en cours au service à la personne pour remplacer l'agent partant à la retraite.
- Animation du 13 et 14/07, le lâcher de montgolfière est annulé suite l'arrêté du préfet du Tarn portant interdiction permanente des lâchers de lanternes volantes sur l'ensemble du département.
- Concert de musique classique organisé par la mairie, le foyer rural et la Galerie Daniel Vignal le dimanche 1er juin au temple de Vabre
- Camin Castres Montagne manifestation prévue le 21/09/2025 pour les 120 ans du petit train et de la gare de Vabre

La séance est levée à 20H15

Françoise PONS
Président de séance

Marie WILTORD RIBOULET
Secrétaire de séance